CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DEPARTEMENT

DES HAUTS DE SEINE

Nº 2023/04 - Objet:

Fixation des tarifs du service de repas à domicile à compter du 1^{er} mars 2023 Séance du jeudi 16 février 2023

Présidée par : Madame Florence de SEPTENVILLE, Vice-présidente du

Centre Communal d'Action Sociale

Etaient présents: Madame de SEPTENVILLE, Madame GUILLOU, Madame RONDOT, Madame REBER, Madame du MESNIL, Madame DELAPORTE, Madame FRANK, Madame de SAINT MARTIN, Monsieur RIVET, Madame LAURENT

Absents représentés :

Absents: Monsieur BOUDY, Monsieur LEMBERT, Madame COUSSEAU, Madame TESTUD, Madame PAINDORGE, Madame SAGLAM, Madame BROUARD

Nombre de membres

En exercice: 17 Présents: 10 Votants: 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Suresnes, dûment

convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Secrétaire de séance : Madame REBER

LE PRESIDENT EXPOSE:

Par délibération du 8 juillet 2021, les tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2021 ont été fixés conformément au règlement de calcul des tarifs adossés aux ressources des usagers, quel que soit le type de repas consommé (avec ou sans régime), ainsi qu'il suit :

TARIF POUR LA JOURNEE REPAS - 8 composantes (régimes standard et spécifiques)

2021	QF mini	QF maxi	Tarif mini	Tarif maxi	
Tranche 1	347,00€	454,00 €	6,01 €	6,01 €	
Tranche 2	454,01 €	746,00 €	6,01 €	6,01 €	
Tranche 3	746,01 €	1 061,00 €	6,01 €	7,71 €	
Tranche 4	1 061,01 €	1 446,00 €	7,71 €	11,32 €	
Tranche 5	1 446,01 €	1 999,00 €	11,32 €	12,80 €	
Tranche 6	1 999,01 €	2 769,00 €	12,80 €	13,31 €	
Tranche 7	> à 2769 €		13,31 €		

Un supplément de 0,50 ϵ est appliqué pour le menu journée repas à 9 composantes (régimes standard et spécifiques).

Accusé de réception en préfecture 092-269200549-20230216-2023-04-DE Dale de télétransmission : 23/02/2023 Date de réception préfecture : 23/02/2023

1

TARIF POUR LE REPAS DU MIDI UNIQUEMENT ET DU SOIR UNIQUEMENT (régimes standard et spécifiques)

2021	QF mini	QF maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Tranche 1	347,00 €	454,01 €	4,53 €	4,53 €
Tranche 2	454,01€	746,00 €	4,53 €	4,53 €
Tranche 3	746,01€	1 061,00 €	4,53 €	5,86 €
Tranche 4	1 061,01€	1 446,00 €	5,86 €	8,89 €
Tranche 5	1 446,01€	1 999,00 €	8,89 €	9,67 €
Tranche 6	1 999,01€	2 769,00 €	9,67 €	10,09 €
Tranche 7	> à 2769 €		10,09 €	

Le tarif invité serait de 10,09 € correspondant au tarif maximum pour un repas du midi ou du soir.

Les tranches de quotient 2023 restent identiques à celles de 2021 conformément à la consigne donnée par la direction financière de la ville applicable aux prestations municipales payantes.

Considérant l'inflation de 5,8 % sur un an mesurée en août 2022 et l'augmentation de 12,24% entre janvier et décembre 2022 du point d'indice des prix à la consommation qui fait référence dans le marché passé avec Saveurs et Vie,

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 5% selon la projection ci-après :

TARIF POUR LA JOURNEE REPAS - 8 composantes (régimes standard et spécifiques)

	QF mini	QF maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Tranche 1 2021	247.00.6		6,01 €	6,01 €
+ 5%	347,00€	454,00 €	6,31 €	6.31 €
Tranche 2 2021	454.04.6	746,00€	6,01 €	6,01 €
+ 5%	454,01 €		6.31 €	6,31 €
Tranche 3 2021	746.04.6	1 061,00 €	6,01 €	7,71 €
+ 5%	746,01 €		6.31 €	8,10 €
Tranche 4 2021	1.061.04.6	1 446,00 €	7,71 €	11,32 €
+ 5%	1 061,01 €		8,10 €	11,89 €
Tranche 5 2021			11,32 €	12,80 €
+ 5%	1 446,01 €	1 999,00 €	11,89 €	13,44 €
Tranche 6 2021			12,80 €	13,31 €
+ 5%	1 999,01 €	2 769,00 €	13,44 €	13,98 €
Tranche 7 2021	> à 2769 €		13,31 €	
+ 5%	782/09€		13,98 €	BREEL .
Supplément menu journée à 9 composantes (régimes standard et spécifiques)			0,50 €	
			0,53 €	

Accusé de réception en préfecture 092-269200549-20230216-2023-04-DE Date de télétransmission : 23/02/2023 Date de réception préfecture : 23/02/2023 TARIF POUR LE REPAS DU MIDI UNIQUEMENT ET DU SOIR UNIQUEMENT (régimes

standard et spécifiques)

	QF mini	QF maxi	Tarif mini	Tarif max
Tranche 1 2021	0.17.00.5	454.00.6	4,53 €	4,53 €
+ 5%	347,00 €	454,00 €	4,76 €	4,76 €
Tranche 2 2021	454.04.6	7.10.00.5	4,53 €	4,53 €
+ 5%	454,01 €	746,00€	4,76 €	4,76 €
Tranche 3 2021	740.04.5	1 061,00 €	4,53 €	5,86 €
+ 5%	746,01 €		4,76 €	6,15€
Tranche 4 2021	1 201 01 6	1 446,00 €	5,86 €	8,89 €
+ 5%	1 061,01 €		6,15 €	9,33 €
Tranche 5 2021	1 440 04 6	4 000 00 6	8,89 €	9,67 €
+ 5%	1 446,01 €	1 999,00 €	9,33 €	10,15€
Tranche 6 2021	4 000 04 6	2 769,00 €	9,67 €	10,09 €
+ 5%	1 999,01 €	2 769,00 €	10,15€	10,59 €
Tranche 7 2021	> > 2760 £		10,09 €	
+ 5%	> à 2769 €		10,59 €	
Tarif invité correspondant au tarif maximum pour un repas du midi ou du soir			0,50 €	
			0,53 €	

À noter : les bénéficiaires du portage de repas peuvent obtenir un forfait selon leur situation par le département des Hauts-de-Seine (APA), leur caisse de retraite ou leur mutuelle en sortie d'hospitalisation.

Le prestataire Saveurs et Vie étant agréé service à la personne, le CCAS établit pour chaque bénéficiaire une attestation pour permettre l'obtention d'un crédit d'impôt sur la partie service du portage de repas évalué pour 2023 à 34,46% du tarif qui lui est facturé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur rapport de Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1: Fixe, à compter du 1^{er} mars 2023, les tarifs des repas à domicile ainsi qu'il suit conformément au règlement du mode de calcul des tarifs adossés aux ressources des usagers:

TARIF POUR LA JOURNEE REPAS

Tarif 2023	QF mini	QF maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Tranche 1	347,00 €	454,01 €	6,31 €	6,31 €
Tranche 2	454,01 €	746,00 €	6,31 €	6,31 €
Tranche 3	746,01 €	1 061,00 €	6,31 €	8,10 €
Tranche 4	1 061,01 €	1 446,00 €	8,10 €	11,89€
Tranche 5	1 446,01 €	1 999,00 €	11,89€	13,44 €
Tranche 6	1 999,01 €	2 769,00 €	13,44 €	13,98 €
Tranche 7	> à 2769 €		13,98 €	
Supplément menu journée à 9 composantes (régimes standard et spécifiques)			092-26920 Date de 16 Date de 16	réception en préfecture 0549-20230216-2023-04 DE 60-40-5mission : 23/02/2023 céption préfecture : 23/02/2023

TARIF POUR LE REPAS DU MIDI UNIQUEMENT ET DU SOIR UNIQUEMENT

Tarif 2023	QF mini QF maxi		Tarif mini	Tarif maxi
Tranche 1	347,00 € 454,01 €		4,76€	4,76€
Tranche 2	454,01 €			4,76€
Tranche 3	746,01 €	746,01 € 1 061,00 €		6,15€
Tranche 4	1 061,01 €	1 061,01 € 1 446,00 €		9,33 €
Tranche 5	1 446,01 €	1 446,01 € 1 999,00 €		10,15€
Tranche 6	1 999,01 €	1 999,01 € 2 769,00 €		10,59€
Tranche 7	> à 2	769€	10,59 €	
Tarif invité correspondant au tarif maximum pour un repas du midi ou du soir			10,59 €	

Article 2 : Les recettes en résultant seront affectées au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'Etat le 23 février 2023

et publié/affiché le 23 février 2023 Pour le Maire et par délégation, Directrice du CCAS

B. VIGNOL

Pour extrait conforme Pour le Président, La Vice-Présidente Morence de SEPTENVILLE

Accusé de réception en préfecture 092-269200549-20230216-2023-04-DE Date de télétransmission : 23/02/2023 Date de réception préfecture : 23/02/2023